

ECHOS

DU PAYS

PRIX : 250 F CFA

Accès à l'eau potable au Togo :

**Un appui^{P.6}
financier de l'AFD
pour booster
les efforts du
Gouvernement**

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité N° 383 du 11 Juin 2020

Adoption de la loi sur le nucléaire civil :

Le Togo dit non à la prolifération des armes nucléaires^{P.5}



Allègement des mesures contre le coronavirus au Togo :

Le gouvernement met fin au^{P.3} couvre-feu et au bouclage des villes

Réduction des taxes dans les marchés :

Une mesure à saluer^{P.5}

Arnaque dans le programme NOVISSI :

4 escrocs dans les mailles de la Police^{P.3}

Importations massives des volailles au Togo :

Et si on intensifiait les productions locales?^{P.7}

De la nécessité de consommer des aliments sains pour éviter les maladies

La sécurité sanitaire des aliments est l'absence de risques alimentaires pouvant nuire à la santé des consommateurs. Les risques d'origine alimentaire peuvent être de nature microbiologique, chimique ou physique et sont souvent invisibles à l'œil nu, tels que les bactéries, les virus ou les résidus de pesticides. La sécurité sanitaire des aliments est devenue donc une véritable préoccupation des autorités sanitaires à travers le monde entier. Comment faire en sorte que les aliments consommés ne soient pas source de maladie, c'est le défi à relever. Les spécialistes en santé estiment à plus de 600 millions de cas de maladies d'origine alimentaire par an. Les aliments impropres à la consommation représentent une menace pour la santé humaine et les économies et touchent de manière disproportionnée les personnes vulnérables et marginalisées, notamment les femmes, les enfants, les populations en proie à des conflits et les migrants. Dans les pays développés

et en développement, on estime que 3 millions de personnes meurent chaque année de maladies d'origine alimentaire ou hydrique, et que des millions d'autres tombent malades. La nourriture, au même moment qu'elle nous apporte la vie, de l'énergie, la santé et le bien-être, elle peut être source de maladie pouvant entraîner la mort. Nous prenons souvent pour acquis qu'elle est sans danger mais, dans un monde de plus en plus complexe et interconnecté, dans lequel les chaînes de valeurs alimentaires s'allongent et s'interpénètrent, il faut faire attention à ce qui descend dans le ventre. La sécurité sanitaire des aliments est une responsabilité collective que partagent les gouvernements, les producteurs et les consommateurs. Chacun a un rôle à jouer dans la chaîne. De bout en bout du circuit, de la ferme à la table, il faut que les aliments que nous consommons soient sains et ne nuisent pas à notre santé. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en colla-



boration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), veut faire prendre conscience aux citoyens du monde, voilà pourquoi elle a institué la Journée Internationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (JISSA) depuis le 07 juin 2019. Pour la deuxième fois consécutive, cette journée a été célébrée dimanche dernier. Une initiative pour attirer l'attention et inspirer l'action en matière de prévention, de détection et de gestion des risques d'origine alimentaire. Cette année l'OMS a adopté comme slogan « La sécurité sanitaire des aliments,

c'est l'affaire de tous ». Les pays et les décideurs politiques, le secteur privé et la société civile sont invités à jouer chacun un rôle en ce qui le concerne pour une alimentation saine. Pour assurer la sécurité sanitaire des aliments, les gouvernements nationaux doivent garantir une nourriture sûre et nutritive pour tous. Cela passe par la production des aliments sûrs c'est pourquoi les agriculteurs et les producteurs doivent adopter de bonnes pratiques culturales. Dans la chaîne, il faut une bonne pratique de transformation. Les exploitants du secteur alimentaire doivent veiller à

ce que les aliments soient sans danger pour la santé. Cela nécessite un contrôle minutieux sur tout ce qui est produit et transformé en aliment. Les consommateurs à leur tour ont le droit à une nourriture sûre, saine et nutritive, ils doivent donc être exigeants sur ce qu'ils consomment.

Pour une alimentation saine, l'accent doit être mis sur la sensibilisation des revendeuses et vendeurs d'aliments dans les marchés et au bord des routes. Ils doivent préparer la nourriture dans des conditions hygiéniques maximales pour éviter les maladies aux consomma-

teurs. Les aliments doivent être bien préparés et entretenus, avant de les servir aux clients. Les lieux de vente des aliments doivent être propres. Certains revendeuses et revendeurs s'installent dans les lieux impropres, parfois non loin des dépotoirs. D'autres exposent les aliments sans aucune couverture, alors que les mouches qui sont des vecteurs de microbes volent tout autour. En cette période de crise sanitaire, les revendeuses doivent prendre des dispositions pour servir des repas propres aux consommateurs. Il est vrai le virus ne résiste pas à la chaleur du repas mais il peut se transmettre à travers la personne qui serre le plat, les ustensiles de cuisine et des mains sales. C'est important d'être propre et de se protéger en servant les aliments. Le port de masques, le lavage régulier des mains au savon et à l'eau propre, bref le respect des gestes barrière est très important dans la vente des repas et cette période de pandémie. Il est interdit aux clients en cette période de s'agglutiner autour des revendeuses et revendeurs de repas sans aucune protection et sans respect de la distanciation physique. Il est recommandé de se mettre derrière le premier à arriver et ainsi de suite pour que chacun puisse se faire servir dans le respect des gestes barrières.

M. Mazé

NUMÉROS UTILES

CHU Tokoin	22 21 25 01
CHU Campus	22 25 77 68
Commissariat Central	22 25 47 39
Sûreté Nationale	22 21 28 71
Sapeurs pompiers	118 ou 22 21 67 06
Gendarmerie	172 ou 22 22 21 39
Police secours	117
Renseignement	119

Lisez chaque semaine votre journal



l'information au cœur du développement

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES DU 08 au 15 juin 2020

JEANNE d'ARC	Près de Marox-Renault-Star	22 22 08 01
ETOILES	10 Av. Nouvelle Marche	22 21 88 47
PORT	Face Hôtel Sarakawa	22 27 61 88
ECLAIR	Bè Ahligo, près du Marché	22 22 75 11
OCEANE	Rue OCAM	22 22 62 77
EMMANUEL	Face MIVIP Av. Duisburg Kodjoviakopé	22 21 30 98
AVE MARIA	Face Ecole des Sages Femmes, CHU Tokoin	22 22 33 01
BON SECOURS	Grand Collège du Plateau - Cassablanca	22 45 76 74
AMITIE	72 Av. des Hydrocarbures (SOTED)	22 21 74 47
ISIS	Avenue Jean Paul II, NUKAFU Gapkoto	70 44 83 87
YEM-BLA	258, Av. Akéï face à la Résidence	22 26 76 51
FRATERNITE	Hedzranawé près de la Clinique St Joseph	22 26 81 55
CITRUS	Attiégou Carrefour DVA, Grand Contournement	70 44 59 24
NOTRE DAME	Entre la foire TOGO 2000 et Aéroport	96 80 10 12
SANTA MADONNA	Kégué, près église catholique Ste Thérèse	70 01 03 03
UNION	Face crèmerie BAMUDAS - BE KPOTA	22 27 71 64
O GRAIN D'OR	Carrefour Zorrobar, Grand contournement	22 70 06 90
BETHEL	Rte d'Adidogomé	22 25 23 70
DES ECOLES	Face Lycée Technique Adidogomé	22 51 75 75
CONSEIL	Carrefour du CEG Sagbado Logote	93 10 92 92
EPIPHANIA	Rue de La Pampa, ADIDOGOME	70 40 10 52
St JOSEPH	Bretelle BE KLIKAME	22 25 74 65
NATION	Face ancien Marché TOTSI	22 25 99 65
ENOULI	Station d'Agbalepedogan	22 25 90 68
VITAFLORE	A 100 m de la station Shell Agoè Vakposito	70 40 22 86
LAUS DEO	Route de Léo 2000, quartier Adidoadin	22 25 15 05
ARC-EN-CIEL	Agoè-Télessou, à 50m du Carrefour Margot	70 42 50 00
MAINA	Près du Centre Médico-Chirurgical Source de Vie Avédji	70 43 65 34
AGOE-NYIVE	A côté de l'Eglise Catholique d'Agoè-Nyivé	22 25 83 38
SHALOM	Agoè-Cacaveli, non loin de BKS	22 51 87 60
LA MAIN DE DIEU	Agoè non loin de l'église des AD	93 40 21 21
SATIS	Agoè-Logopé sur la voie de 50m,	70 44 85 17
A DIEU LA GLOIRE	Sise à 200m du marché de Légbassito	93 26 36 00
TCHEP'SON	Face Terminal du sahel (Togblékopé)	70 42 94 41
SANGUERA	Près du Lycée de Sanguera	70 42 80 80
GANFAT	AGOE DALIKO près du Carf EDEM(CAMP GP)	22 55 08 15
AVEPOZO	A côté de la place publique d'avepozo	22 27 04 86
DE L'EDEN	Route d'Aneho, face cité Baguida	70 42 13 98



Siège : Agbalépédo

Récépissé
n°383/14/10/09/HAAC
13 BP 507
e-mail:
augustin.sizing@yahoo.fr
Maison de la Presse
Casier N°26

Directeur de Publication

Augustin M. SIZING
90 03 18 24
22 34 13 57

Rédacteur en chef

David SOKLOU

Equipe de rédaction

Augustin S., David S.,
Roger GBESSIA; Brel M.,
Simeau E., M. Mazé

Imprimerie

La Colombe

Infographie

Hugues AYIVI-BLIBO

Tirage

2000 exemplaires

Allègement des mesures contre le coronavirus au Togo :

Le gouvernement met fin au couvre-feu et au bouclage des villes

Désormais plus de couvre-feu au Togo. Cette restriction de circulation des personnes et des biens pendant la nuit a été levée depuis mardi dernier. Pour mener une lutte efficace contre la pandémie du coronavirus au Togo, le chef de l'Etat Faure Gnassingbé avait décrété un couvre-feu dans le grand Lomé le 02 avril dernier lors d'une adresse à la nation. Quelques jours plus tard, cette mesure a été étendue à la préfecture de Tchaoudjo lorsqu'un autre foyer de la pandémie a été découvert dans la localité Kouvon. Dans un premier temps, le couvre-feu a été institué entre 20h et 05h du matin, puis de 21h à 05h à partir du 10 mai. Depuis le 31 mai, il a été repoussé à 22h avant d'être totalement levé le mardi dernier. Cette décision a été prise suite aux nouveaux rapports établis par le Conseil scientifique qui confirme la tendance à la stabilisation de l'épidémie, nous informe le gouvernement à travers un communiqué rendu public le lundi dernier. La levée totale du couvre-feu est suivie de celle du bouclage des villes et le port de masque de protection obligatoire pour tous. Mais atten-

tion, la pandémie du coronavirus est encore bel et bien existante au Togo. « La levée de ces dispositions ne signifie guère la fin de l'épidémie du coronavirus (COVID-19) dans notre pays », prévient le gouvernement dans le communiqué. Il demande à tous les citoyens de redoubler de vigilance et de continuer par respecter les gestes barrières. « Aussi, le gouvernement exhorte-t-il toute la population à continuer par respecter les mesures individuelles et collectives de prévention et de protection (se laver les mains au savon, recourir au gel ou à la solution hydro-alcoolique, ne pas se serrer les mains en se saluant, éviter des accolades et des embrassades, etc.) afin d'éviter la propagation de la maladie », exhorte l'exécutif togolais. C'est clair, même si le gouvernement revêt certaines mesures de restriction de liberté, la pandémie est encore présente au Togo. La preuve des cas confirmés continuent d'être enregistrés. Depuis hier le Togo a franchi la barre de 500 cas confirmés. Il compte selon les chiffres d'hier 501 personnes testées positives au covid-19

dont 260 cas guéris, 228 cas actifs et 13 décès. Depuis une semaine, de jeudi dernier à aujourd'hui 49 cas confirmés ont été notés, ce qui est largement inférieur aux cas enregistrés il y a une ou deux semaines. Certes la pandémie a baissé d'intensité mais n'est pas encore terminée. Les populations doivent rester vigilantes pour ne pas tomber dans la facilité, ce qui pourra entraîner des contaminations massives.

La décision de lever le couvre-feu et le bouclage des villes est diversement appréciée par les citoyens. Pour ceux qui exercent des activités nocturnes, c'est l'occasion de les reprendre. Ils ont souffert des effets du couvre-feu et désormais ils peuvent pousser un soupir de soulagement même si les affaires ne seront pas comme avant. En prenant ces décisions, les autorités togolaises ont certainement pensé à toutes ces personnes qui depuis deux mois ont éprouvé d'énormes difficultés du fait du couvre-feu. De même la levée du bouclage des villes va permettre à ceux qui étaient bloqués ailleurs de pouvoir rejoindre leur famille. Ce n'est toujours pas



Un agent de la FOSAP

facile de se retrouver ailleurs hors de sa famille dans une situation de surprise pour des semaines voir des mois. Par contre d'autres citoyens estiment que la décision de la levée totale du couvre-feu est très mal tombée dans la mesure où le pays continue d'enregistrer des personnes contaminées au covid-19. Selon eux, beaucoup de personnes vont penser que la guerre contre l'ennemi invisible est terminée. Les Togolais qui contestent cette démarche du gouvernement pensent qu'elle devrait intervenir au moins à la fin de l'état d'ur-

gence sanitaire prévu pour la fin de ce mois de juin. En plein état d'urgence, cette décision est comme un soutien du gouvernement au relâchement constaté chez les populations depuis quelques semaines estiment-ils. Beaucoup de citoyens avaient déjà commencé par envahir les débits de boisson lorsque le couvre-feu avait été repoussé à 22h. Aujourd'hui que cette mesure est totalement levée, bonjour les dégâts. Heureusement dans le communiqué, l'exécutif a été clair, sa décision ne signifie pas que la pandémie est

terminée. Il est important que chaque Togolais et chaque Togolaise continuent de respecter les gestes barrières et se dire que le virus ne passera pas lui. Tant que les uns et les autres ne prendront pas cet engagement individuel, le Togo sera encore très loin de la fin de la pandémie. Le Colonel Kodjo Amana, le chef de la force spéciale mixte anti-pandémie et ses éléments ont du travail. Ils ont l'impérieux devoir de veiller au respect des gestes barrières et de sanctionner les citoyens récalcitrants. Le gouvernement vient de rendre obligatoire le port de masque pour tout citoyen. C'est une mesure importante recommandée par l'OMS dans la lutte contre le coronavirus. La force anti-pandémie ne devrait pas fermer les yeux sur cette mesure surtout dans les lieux publics. Tout le monde a l'obligation de porter son masque lorsqu'il est en face d'une ou des personnes. Le gouvernement a le souci d'alléger la souffrance des populations mais il ne devrait pas avoir un laisser aller dans le comportement de certains citoyens indécents.

M. Mazé

Arnaque dans le programme NOVISSI :

4 escrocs dans les mailles de la Police

Mis en place par le Gouvernement togolais pour soutenir financièrement les couches vulnérables, le programme Novissi a connu quelques grains de sable dans sa machine. Des individus mal intentionnés se sont arrogés le droit de retirer indument l'argent destiné à des personnes bien identifiées par les différents opérateurs de téléphonie mobile. Alertées, les autorités en charge de la sécurité ont promis de mener des enquêtes afin de démanteler les réseaux des arnaqueurs. Chose promise, chose due, les enquêtes ont abouti cette semaine à l'arrestation de quatre individus dont trois togolais et un béninois, tous présumés auteurs d'arnaques dans les opérations de l'aide sociale aux populations.

Dans le cadre des mesures d'urgence de riposte contre la propagation de la maladie à coronavirus, le Gouvernement togolais a décrété l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national. L'une de ces mesures est l'instauration du couvre-feu dans certaines préfectures notamment celles du Grand Lomé et de Tchaoudjo. Ainsi, depuis le 2 avril, date de démarrage du couvre-feu jusqu'au 8 juin dernier, les populations ont subi les effets négatifs de l'état d'urgence, voyant donc leurs activités économiques sensi-

blement diminuer voire chuter. Une situation qui a pratiquement fait perdre le pouvoir d'achat à des couches vulnérables qui vivaient de leurs activités quotidiennes surtout nocturnes.

Face aux cris de détresse de ces personnes affectées par les mesures d'urgence, le gouvernement a mis en place le programme Novissi pour venir en aide à toutes les couches vulnérables susceptibles de subir l'impact négatif des mesures de riposte. C'est ainsi que les habitants des préfectures concernées par le couvre-feu à savoir le



Grand Lomé et Tchaoudjo sont ciblées pour bénéficier d'un appui financier deux fois dans le mois à hauteur de 12.250f pour les femmes et 10.500f

pour les hommes. De quoi arracher le sourire aux lèvres des bénéficiaires qui n'hésitaient pas à sauter de joie pour manifester leur satisfaction dès la réception des messages leur octroyant l'aide.

Mais très vite, des bandes d'escrocs se sont

introduits dans le système d'identification du programme Novissi, détournant l'aide des vrais bénéficiaires identifiés. Ces individus mal intentionnés reçoivent indument l'argent au détriment des vraies personnes vulnérables dont les profils répondent aux critères d'assistance financière. Comme promis, les services de sécurité ont mené des enquêtes et celles-ci ont permis de mettre la main sur quatre présumés auteurs d'arnaques dans le programme Novissi. Lundi dernier, ces individus malveillants ont été présentés à la presse par la police. Il s'agit de trois togolais dont une femme et un béninois. Interrogés, ils ont avoué avoir opéré illégalement des retraits d'argent en ligne sur le dos d'autres personnes. Selon la police, ces derniers procédaient par usurpation de fonction. Ils se faisaient passer soit pour un agent du programme Novissi ou soit pour un agent d'une compagnie de téléphonie mobile en partenariat

avec le dit programme. Ainsi, après avoir réussi à remplir les formalités en ligne, ils bénéficiaient de cette aide au détriment des vraies personnes ciblées.

Cette situation de vols organisés a beaucoup joué contre plein de personnes vulnérables qui espéraient bénéficier de cette aide mensuelle pour arrondir les angles face aux multiples charges de leurs ménages. Ces personnes victimes d'arnaques dans ce programme se sont énormément plaintes à leurs interlocuteurs au bout du fil pour que leur situation soit régularisée. Avec l'interpellation de leurs bourreaux, l'on espère donc que l'argent leur sera restitué dans un délai raisonnable. Quant à ces escrocs, ils devront répondre de leurs actes et punis conformément à la rigueur de la loi.

Roger GBESSIA



Information à la clientèle

TOGOCOM a le plaisir d'informer son aimable clientèle qu'elle a désormais la possibilité de procéder à **l'ouverture de compte TMoney** et de faire les **opérations Novissi** dans les bureaux de La Poste à Lomé.

Liste des bureaux de poste concernés :

- Lomé Centre
- Lomé Tokoin
- Lomé Cité
- Lomé Wuiti
- Lomé Doumasséssé
- Lomé Téléssou
- Lomé Agoè-Assiyéyé
- Lomé Agoè-Zongo
- Lomé Aviation
- Lomé Kégué
- Lomé Avédji
- Lomé Adidogomé
- Lomé Bè
- Lomé Djifa-Kpota
- Lomé Nyékonakpoè
- Lomé Port
- Lomé Baguida

Tous solidaires face au COVID-19.

L'équipe Togocom.

Réduction des taxes dans les marchés :

Une mesure à saluer

Confrontés à une baisse des activités dans leurs différents marchés, les commerçants des marchés de Lomé-Commune et d'Agoè Assiyéyé n'ont jamais cessé de se plaindre par rapport au fait qu'ils sont tenus de continuer par payer les mêmes taxes alors que leurs chiffres d'affaires ont considérablement diminué. Apportant une réponse concrète à leurs préoccupations, le Gouvernement a finalement décidé de revoir à la baisse les taxes qu'ils ont l'habitude de payer. Désormais, les commerçants de tous les marchés de Lomé-Commune et d'Agoè Assiyéyé ne payeront que 50% de leurs taxes habituelles.

50% de réduction sur les droits des places dans tous les marchés de Lomé-Commune et d'Agoè Assiyéyé. C'est ce qu'en a décidé le Gouvernement cette semaine en réponse aux lamentations et aux plaintes des commerçants de ces deux localités. En effet, depuis le début de la pandémie liée au coronavirus, le Gouvernement avait décrété l'état d'urgence sanitaire et pris certaines mesures de restrictions des libertés notamment l'instauration du couvre-feu dans le souci de limiter les dégâts et de contenir la propagation de la maladie. Ces différentes mesures prises ont sérieusement affecté les activités commerciales dans les localités concernées. Du coup, les commerçants n'ont plus la possibilité de faire les chiffres d'affaires

qu'ils faisaient avant. Or, ces derniers ont des engagements à honorer vis-à-vis de leurs municipalités respectives. En clair, ces commerçants, acteurs de premier plan de l'économie informelle, ont des taxes à payer au quotidien. Ce qui n'est pas chose aisée en cette période de crise sanitaire. C'est ainsi que tous les jours, ces commerçants et autres revendeurs et revendeuses n'ont jamais cessé de se plaindre de la situation de mévente actuelle.

Devant leurs doléances, le gouvernement a décidé de leur accorder une réduction de 50% sur les droits des places dans ces différents marchés. Il s'agit pour l'exécutif d'alléger les difficultés quotidiennes de cette couche importante de la population dont la contribution à l'écono-

mie nationale du pays n'est plus à démontrer. Par cette mesure, les autorités togolaises entendent donc faciliter la tâche aux populations en portant assistance aux acteurs de l'économie informelle, eux qui subissent de pleins fouets la chute libre de la demande causée par la crise sanitaire actuelle. « Soucieux d'aider les opérateurs économiques à faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19, le Gouvernement décide de réduire de moitié, les droits de place dans les marchés de Lomé-Commune et d'Agoè Assiyéyé » lit-on dans le communiqué officiel.

Notons que cette mesure vient s'ajouter à celles économiques et sociales déjà prises par l'exécutif en vue de soutenir le tissu socioéconomique notam-



Le marché d'Adawlato

ment l'allègement des actions en recouvrement envers les PME/PMI et suspension des contrôles fiscaux.

Pour rappel, beaucoup d'entreprises ont enregistré des baisses significatives dans leurs activités. Parmi elles, une grande partie a déjà fermé et mis en chômage technique ses employés. Selon une récente étude de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT),

environ 92% des entreprises du secteur privé ont connu une baisse de leurs chiffres d'affaires entre février et mars 2020. Une réduction très significative de plus de 75% pour 34% des entreprises et de près de 50% pour 62% d'entre elles. C'est ainsi que des recommandations ont été formulées en vue de renforcer les capacités du secteur privé à faire face aux effets négatifs de la crise sanitaire. Celles-ci vont

des propositions financières, fiscales et sociales.

Cette dernière mesure fiscale en direction des opérateurs économiques, des commerçants et des revendeurs ou revendeuses est à saluer et constitue une bonne nouvelle pour le secteur privé en ce sens qu'elle participe à le maintenir debout jusqu'à la fin de la pandémie.

Kokou Amenti

Adoption de la loi sur le nucléaire civil :

Le Togo dit non à la prolifération des armes nucléaires

Si l'utilisation du nucléaire est permise, elle doit être réglementée pour éviter des conséquences négatives sur l'humain et l'environnement. C'est ce que le parlement togolais a fait jeudi dernier en adoptant le projet de loi sur le nucléaire civil. C'est à l'unanimité que cette loi a été adoptée lors de la 6^{ème} séance plénière de la première session ordinaire de l'année 2020. Le Togo fait ainsi son entrée dans le concert des États Parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La loi permet au pays de disposer désormais d'une base légale pour intervenir et gérer les divers aspects de la question. Cela lui permettra de prendre des mesures de prévention, de détection et d'intervention en cas d'actes mettant en jeu des matières nucléaires. Ce sera pareil pour d'autres substances radioactives ou des installations associées susceptibles de causer des dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement ou de mettre en danger d'une quelconque façon la sécurité nationale. Selon la présidente de l'Assemblée

nationale Mme Chantal Djigbodi Yawa Tségan qui a présidé les travaux de cette session, cette loi permettra également à notre pays de consolider et de diversifier les liens de coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). « Ce cadre juridique bien structuré



en matière de législation sur l'utilisation sécurisée et sûre du nucléaire dans un but pacifique offre à notre pays des intérêts multiples et diversifiés », a-t-elle déclaré. L'acte posé par les élus du peuple jeudi dernier est l'aboutissement d'un long processus. C'est depuis l'année dernière, en août plus précisément que le conseil des ministres a adopté cette loi mesurant les avantages qu'offre le nucléaire. C'était aussi pour satisfaire les standards internationaux et les recommandations de l'Agence

Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) en matière de législation et de réglementation de l'utilisation sécurisée et sûre du nucléaire dans un but pacifique. Le pays a adhéré à cette agence le 30 novembre 2012.

Il faut dire que le nucléaire malgré son état de

nuisance est important pour la vie des personnes et de l'environnement. Les applications des rayonnements ionisants procurent aux pays d'importants avantages dans de nombreux domaines. Notamment dans le domaine de la santé où les techniques nucléaires contribuent, depuis des années, au bien-être humain en sauvant des dizaines de millions de vies dans le monde. Aujourd'hui, elles jouent un rôle croissant dans le diagnostic et le traitement des principales maladies non

transmissibles, comme le cancer et les cardiopathies. L'imagerie médicale et la radiothérapie constituent des outils précieux pour le diagnostic, la prise en charge et le traitement du cancer. Ces dernières décennies, les technologies des rayonnements sont également devenues indispensables à la lutte contre les maladies cardiovasculaires, tandis que diverses techniques isotopiques sont utilisées pour améliorer la nutrition. Sur le plan agricole, les applications nucléaires reposent sur l'utilisation des isotopes et des techniques de rayonnement pour lutter contre les insectes nuisibles, elles accroissent la production agricole, protègent les ressources en terres et en eau, assurent la salubrité et l'authenticité des aliments, et augmentent la production animale. Elles interviennent également en matière de recherches sur l'amélioration de la production laitière des vaches ainsi que l'amélioration des semences en vue de les rendre résistantes à certains agents pathogènes. La FAO et l'Agence internationale de l'énergie

atomique (AIEA), après l'adoption de cette loi vont offrir au Togo, des connaissances pour améliorer et renforcer les capacités dans l'utilisation de la technologie nucléaire pour la productivité et la santé animale, l'amélioration de l'équilibre des sols et de l'eau. La prévention des famines saisonnières, la lutte raisonnée des insectes nuisibles, la sécurité sanitaire des aliments en s'attaquant au problème des résidus nocifs et des contaminants dans les produits alimentaires. Cela va renforcer le système de traçabilité des aliments par le biais de l'analyse des isotopes stables. « La Représentation nationale est convaincue que les technologies nucléaires ont une contribution majeure à apporter à la satisfaction de certains besoins essentiels à savoir le développement durable, la nutrition, l'agriculture ou le traitement de maladies nécessitant l'usage du nucléaire. Il est donc permis à ce stade, d'envisager dans un court ou moyen terme, la création d'unités médicales spécialisées et dotées de toutes les technologies appro-

priées pour venir en aide à nos concitoyens qui seront dans le besoin », a plaidé la présidente de l'Assemblée nationale Mme Tségan à l'adoption de la loi.

Mais à côté de ces multiples avantages, le nucléaire et les rayonnements ionisants comportent des effets potentiellement nocifs pouvant résulter de l'utilisation inappropriée d'oxydants ou d'actes malveillants. Ce qui suscite des inquiétudes en raison des conséquences potentielles de rejets radioactifs sur l'homme et l'environnement. En cas d'accident, les activités nucléaires sont susceptibles d'exposer l'homme et l'environnement à de plus ou moins fortes doses de radioactivité. Les accidents graves touchant les centrales peuvent entraîner un rejet de nombreux éléments radioactifs nocifs pour la santé. Lors d'accidents nucléaires, la contamination de l'environnement touche la faune, la flore, les cultures et les sols. L'exemple de la centrale de Fukushima au Japon en 2011 est encore vivace dans les esprits.

M. Mazé

Accès à l'eau potable au Togo :

Un appui financier de l'AFD pour booster les efforts du Gouvernement

Le Gouvernement togolais a entrepris des actions pour doter les populations rurales et semi-urbaines de l'eau potable. Dans le cadre de sa politique d'accès à l'eau pour tous, le Togo vient de bénéficier d'un appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 26,24 milliards de francs CFA. La convention de signature est intervenue en début de semaine entre le Gouvernement togolais et les premiers responsables de l'AFD en présence de l'Ambassadeur de France au Togo, Marc Vizy. Une enveloppe destinée à alimenter les communautés rurales du grand nord en eau potable.

L'appui financier de l'agence française de développement (AFD) vise à permettre à l'Etat togolais de poursuivre ses actions dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Le premier crédit d'un montant de 40 millions d'euros soit 26,24 milliards de francs CFA servira à alimenter en eau potable certaines localités du grand nord notamment Cinkassé, Korbongou, Bombouaka, Mandouri, Tandjouaré, Gando, et l'extension du réseau d'eau de la ville de Dapaong à partir du barrage de Dalwak. Les fonds serviront également à l'alimentation de six zones semi-urbaines (Gandé, Soudou Tchalmidè, Kabou, Amou Oblo, Wahala et Gléi ; le renouvellement et l'extension des réseaux des villes du périmètre de la Togolaise des Eaux (TdE).

Le second crédit remboursable porte sur un montant de 700.000 euros soit 459,17 millions de



francs CFA. Il est destiné à l'étude d'actualisation du Plan Directeur d'Assainissement eaux usées et eaux pluviales du Grand Lomé (PDA 2004) à travers le Fonds de la Facilité d'Amorçage, de Préparation et de Suivi de Projets (FAPS). Les deux conventions PND-EAU/AFD et du Prêt remboursable pour l'actualisation du Plan Directeur de l'As-

sainissement de la ville de Lomé ont fait objet d'une signature lundi dernier à Lomé entre le Gouvernement togolais représentés par les ministres de l'eau et des finances et les responsables de l'AFD.

Cette démarche s'inscrit dans la politique de l'eau et de l'assainissement des plus hautes autorités togolaises et entre en phase avec les besoins

pressants des populations togolaises surtout rurales. « Ce projet profitera aux populations des villes de Mandouri, de Cinkassé et de Lomé. Les populations de Cinkassé n'ont pas accès à l'eau potable de la Togolaise des Eaux (TdE).

Nous comptons donc drainer de l'eau potable dans cette localité en passant par la ville de Tandjouaré. Nous allons irriguer Mandouri d'eau potable. A Lomé, nous allons renforcer le réseau de distribution d'eau potable à travers une mise à niveau des capacités de production » a expliqué Antoine Lékpa Gbégbéni, ministre de l'eau.

Pour le ministre de l'Economie et des Finances, Sani YAYA, pas d'inquiétudes à soulever quant à ce qui concerne la transparence dans la gestion de ces fonds pour l'aboutissement des travaux. « Le Gouvernement prendra toutes les dispositions pour une utilisation transparente et efficace des ressources mises à sa disposition pour la réalisation des différentes composantes de cet important projet » a-t-il rassuré.

De son côté, l'ambassadeur de France au Togo, Marc Vizy salue la démarche et trouve qu'elle témoigne de la bonne santé entre son pays et le Togo. « Ce prêt marque une nouvelle dynamique dans la coopération entre le Togo et la France » a-t-il indiqué.

En une décennie, l'agence française a investi plus de 71 milliards de francs CFA dans les projets d'alimentation en eau potable et assainissement. Une preuve suffisante de la bonne forme des relations de coopérations entre l'Etat togolais et l'AFD en ce qui concerne la problématique d'accès à l'eau potable pour les populations.

Au Togo, malgré les efforts entrepris par le Gou-

vernement durant cette dernière décennie dans le cadre de l'élargissement du réseau d'alimentation en eau potable, il est à noter que l'accès à une eau de qualité surtout en milieu rural relève toujours d'un parcours de combattant. Dans beaucoup de contrées rurales, les forages et châteaux d'eau se font compter du bout des doigts. Du coup, les habitants de ces localités ont du mal à s'approvisionner en eau potable, puisqu'il leur faut parcourir plusieurs kilomètres avant de trouver cette denrée précieuse. Une situation qui les oblige le plus souvent à puiser l'eau des marigots ou de barrages de fortunes. Tous les jours, femmes, jeunes, enfants défilent les bassines sur la tête ou bidons à la main, parcourant de longues distances à la recherche de l'eau dans un barrage, fleuve ou marigot.

Cette situation indigne préoccupe assez le gouvernement qui veut multiplier les initiatives pour la corriger au plus vite. Et c'est ce qui justifie les signatures de conventions entre l'Etat togolais et ses partenaires en développement pour régler ce problème.

Roger GBESSIA

Début de la saison pluvieuse au Togo :

Les risques d'inondation sont-ils enravés ?

Comme chaque année, le Togo se prépare à accueillir la grande saison des pluies (d'avril à fin juin). Comme à chaque saison, des risques d'inondations planent sur le pays et surtout la capitale Lomé. Afin d'enrayer ces risques d'inondation, le Gouvernement togolais a conçu des Projets d'Aménagement Urbains (PAUT1 et 2) dont la deuxième phase concerne l'aménagement du 4^e lac et l'assainissement des quartiers environnants. Des projets qui s'inscrivent dans la politique nationale de lutte contre les inondations et les catastrophes naturelles.

Dans le souci d'améliorer l'environnement urbain d'une part et d'autre part de réduire les risques d'inondation qui pèsent sur les habitants de plusieurs quartiers de la ville de Lomé, les autorités togolaises ont mis en exécution le projet de l'aménagement du 4^e lac et l'assainissement des quartiers environnants. En effet, depuis quelques années, certains quartiers de Lomé subissent inondations durant la période des saisons pluvieuses. Il s'agit des quartiers Anfamé, Adakpamé, Akodésséwa, Kagomé, Adamavo, Bè, Ahligo, Ablogamé, Kpota, Baguida etc. Pendant la saison des

pluies, les habitants de ces quartiers traversent durant plusieurs mois des inondations avec tous ces effets néfastes comme la perturbation des activités économiques, la pollution de l'environnement, l'insalubrité etc. Une situation qui s'explique par une insuffisance des capacités des lacs existants pour contenir les nouvelles quantités d'eaux ruisselées et de la mauvaise circulation des eaux de la partie non aménagée vers les lacs aménagés.

Pour endiguer le mal, la solution indispensable proposée par le plan directeur de l'assainissement de Lomé est d'augmenter les espaces de gestion

des eaux de ruissellement et leurs débits. Le second projet d'aménagement urbain au Togo (PAUT2) vise donc à répondre à la problématique de l'assainissement de la ville de Lomé en se focalisant sur l'aménagement dans la zone marécageuse prolongeant le système lagunaire, d'un 4^e lac et le drainage des quartiers environnants.

L'effet conjugué du déficit d'infrastructures de drainage pluvial et de gestion des déchets solides a été à l'origine d'inondations en 2008 et 2010 à Lomé, engendrant de nombreux dégâts matériels, voire des pertes en vies humaines. Le ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'Hy-

draulique villageoise a alors fait appel aux partenaires techniques et financiers pour le financement du Plan Directeur d'Assainissement (PDA) de la ville de Lomé (Partie volet pluvial), définissant les mesures d'urgence, les études et actions à mener et les infrastructures d'assainissement pluvial et d'eaux usées à réaliser. Suite aux études menées, les autorités compétentes ont adopté la variante « rétention maximum et celle dite « 4^e lac » pour l'aménagement du système lagunaire.

Les actions de ces deux projets phares (PAUT 1 et 2) s'inscrivent dans le prolongement des autres projets (PEUL 1 et 2) soutenus financièrement par l'Agence Française de Développement (AFD) en matière d'aménagement urbain dans la ville de Lomé. Grâce à ces projets, Lomé peut espérer le pouvoir contenir ou atté-

nuer les risques d'inondation dans ses quartiers périphériques. En outre, ces projets ont permis de renforcer les capacités techniques, institutionnelles et financières des municipalités concernées.

Notons que face à la grande saison des pluies qui s'annonce dans les jours à venir, le District Autonome du Grand Lomé (DAGL) et l'Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique (ANASAP) sont à pied d'œuvre depuis quelques temps pour affronter la grande saison des pluies qui s'annonce encore cette année au Togo et enrayer les risques d'inondations. Il y a quelques semaines, les autorités en charge de l'assainissement dans la ville de Lomé ont procédé au lancement de la campagne de curage et de débouchage des ouvrages d'assainissement dans la capitale. Les travaux con-

sistent à dégager tous les encombrements et à amener tous les déchets collectés à la décharge. Ils sont exécutés par une vingtaine d'entreprises prestataires et planifiés par le District Autonome du Grand Lomé en collaboration avec l'ANASAP dont l'une des actions est de veiller au contrôle ainsi qu'à la supervision de toutes les actions en matière d'assainissement et de salubrité publique ; et le Service Régional d'Hygiène et d'Assainissement Lomé-Commune (SRHALC).

Avec tous ces efforts déployés, l'on peut espérer que les populations des zones inondables seront cette année à l'abri des conséquences fâcheuses des fortes pluies qui s'abattent sur Lomé au cours des saisons de pluies.

Roger GBESSIA

Importations massives des volailles au Togo :

Et si on intensifiait les productions locales ?

Le Togo dépend toujours de ses fournisseurs étrangers en ce qui concerne ses besoins en viande, particulièrement en volailles. Or, en cette période de pandémie liée à la Covid-19, les importations sont confrontées aux mesures de restriction de la libre circulation des biens et des personnes en vigueur dans presque tous les pays partenaires commerciaux. Et pourtant, les autorités togolaises en charge du département de l'agriculture, de la production animale et halieutique, s'emploient depuis quelques années déjà à mettre un accent particulier sur la nécessité de consommer les produits locaux, histoire de mettre fin à la dépendance étrangère en produits halieutiques. D'où la nécessité pour le Gouvernement d'accompagner les éleveurs locaux à intensifier les productions afin de couvrir les besoins nationaux de la population.

Au Togo, l'élevage des volailles fait partie des principales activités des paysans dans les milieux ruraux. Il participe à l'autosuffisance alimentaire et permet aux familles d'accroître leurs revenus face à leurs besoins immédiats. Ainsi, la filière de l'élevage des volailles a une très grande importance économique et sociale et joue aujourd'hui un rôle assez capital dans la lutte contre

la pauvreté. Néanmoins, le chemin reste encore long pour atteindre le niveau de production escompté car le pays fait toujours face à de lourdes factures d'importation des volailles. L'aviculture constitue l'un des plus grands domaines d'élevage au Togo particulièrement en milieu rural où elle est pratiquée par au moins 70% des ménages. Longtemps resté dans le format traditionnel, le secteur connaît une mutation vers l'installation des fermes d'élevage de type moderne en milieu urbain et semi-urbain. Mais les besoins en protéines animales n'étant pas couverts par les productions nationales le pays se trouve exposé à une forte importation des produits étrangers compo-

ses essentiellement de poulets. Néanmoins, depuis quelques années, l'agriculture togolaise portée par une politique agricole ambitieuse du Gouvernement, ne cesse d'enchaîner les bonnes performances grâce à plusieurs projets innovants. Cette performance impacte positivement la filière de l'élevage des volailles. Du coup, la filière avicole connaît elle aussi, des améliorations significatives et représente environ 5% du PIB pour ces cinq dernières années. Cette amélioration se traduit par une croissance exponentielle du nombre de têtes de volailles sur la période 2011 à 2017.

En effet, selon les chiffres communiqués par les autorités en charge de l'élevage au Togo, les productions de volailles sont passées de 8 millions de têtes en 2011 à 25 millions en 2017. Des avancées dues notamment aux financements du Programme d'Appui au Secteur Agricole (PASA) et du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA). Destiné à booster les productions des différentes filières agri-

colles, le PNIASA a permis d'impacter la production de 13.000 acteurs de la filière avicole grâce aux diverses actions menées. Pendant ce temps, le PASA a permis de prendre en charge 90% des volailles à travers une vaste campagne de vaccination menée par 25 vaccinateurs villageois et 25 vétérinaires privés. Dominé essentiellement par l'élevage des poules, l'aviculture connaît

un développement familial. Ces deux projets ont organisé de vastes campagnes de vaccination dans le but de diminuer et de résoudre le problème des maladies animales. Aussi, visent-ils à accroître les productions de ce type d'élevage afin d'améliorer les revenus des producteurs. D'autres projets allant dans le même sens ont été également mis en œuvre tels que le projet de développement de la filière pintade lancé à Pagouda en 2018 et qui vise à contribuer au développement économique de la localité à travers le secteur d'élevage.

Se présentant aujourd'hui comme l'une des solutions durables à la réduction de la pauvreté et du chômage, l'élevage des volailles se développe



une amélioration significative et représente environ 5% du PIB pour ces cinq dernières années. Cette amélioration se traduit par une croissance exponentielle du nombre de têtes de volailles sur la période 2011 à 2017.

En effet, selon les chiffres communiqués par les autorités en charge de l'élevage au Togo, les productions de volailles sont passées de 8 millions de têtes en 2011 à 25 millions en 2017. Des avancées dues notamment aux financements du Programme d'Appui au Secteur Agricole (PASA) et du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA). Destiné à booster les productions des différentes filières agri-

colles, le PNIASA a permis d'impacter la production de 13.000 acteurs de la filière avicole grâce aux diverses actions menées. Pendant ce temps, le PASA a permis de prendre en charge 90% des volailles à travers une vaste campagne de vaccination menée par 25 vaccinateurs villageois et 25 vétérinaires privés.

Dominé essentiellement par l'élevage des poules, l'aviculture connaît un développement familial. Ces deux projets ont organisé de vastes campagnes de vaccination dans le but de diminuer et de résoudre le problème des maladies animales. Aussi, visent-ils à accroître les productions de ce type d'élevage afin d'améliorer les revenus des producteurs. D'autres projets allant dans le même sens ont été également mis en œuvre tels que le projet de développement de la filière pintade lancé à Pagouda en 2018 et qui vise à contribuer au développement économique de la localité à travers le secteur d'élevage.

Se présentant aujourd'hui comme l'une des solutions durables à la réduction de la pauvreté et du chômage, l'élevage des volailles se développe

Se présentant aujourd'hui comme l'une des solutions durables à la réduction de la pauvreté et du chômage, l'élevage des volailles se développe

Se présentant aujourd'hui comme l'une des solutions durables à la réduction de la pauvreté et du chômage, l'élevage des volailles se développe

Se présentant aujourd'hui comme l'une des solutions durables à la réduction de la pauvreté et du chômage, l'élevage des volailles se développe

Roger GBESSIA

BREVES

Les ressortissants togolais en court séjour en Asie pourront rentrer au bercail

Le Togo a décidé de rapatrier ses citoyens en séjour temporaire en Chine et dans d'autres pays en Asie et contraints d'y rester pour quelques temps encore en raison de la fermeture des frontières pourront enfin rentrer au pays. « L'ambassade du Togo à Pékin a le plaisir d'informer tous les togolais en séjour temporaire bloqués en République populaire de Chine et dans d'autres pays asiatiques relevant de sa juridiction en cette période de crise sanitaire à la Covid-19 et qui désirent rentrer, que le Gouvernement, en vue de leur apporter assistance, les invite à se faire enregistrer auprès de l'ambassade en renseignant le formulaire ci-joint et en le renvoyant à l'adresse électronique ambatogochine@yahoo.fr au plus tard le 14 juin 2020 » indique le communiqué qui porte la signature de Abina Nesitang, chargé des affaires à l'ambassade du Togo à Pékin.

Aéroport International de Lomé Bientôt un laboratoire mobile pour tester les passagers

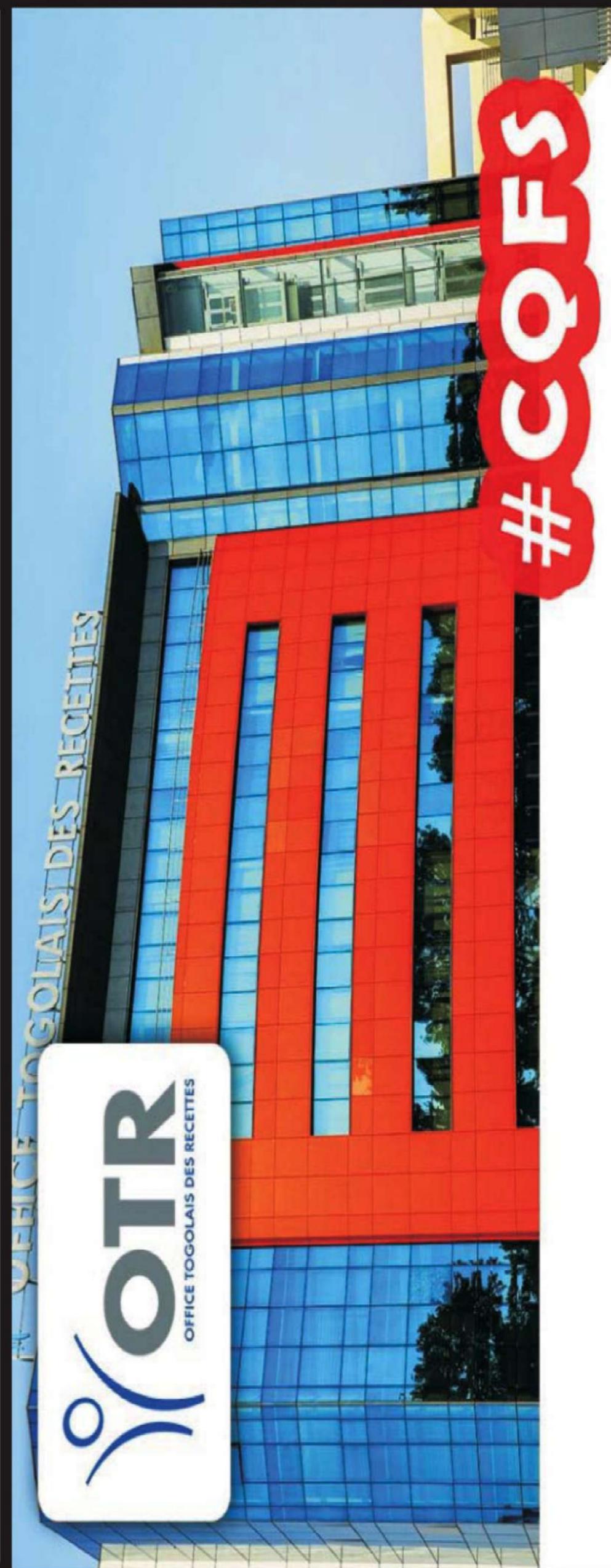
Les autorités togolaises en charge de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (AIGE) de Lomé veulent prendre leurs dispositions pour une éventuelle reprise des activités. La plateforme se prépare à se doter d'un laboratoire mobile pour tester tous les voyageurs qui arrivent dans le pays et qui partent. Ceci, pour assurer une meilleure navigation aérienne dans de bonnes conditions. Selon la Coordination en charge de la riposte à la Covid 19 (CNGR), le secteur aéroportuaire a besoin impérativement de reprendre ses activités dans un futur proche. « Il y a un impératif de la relance des activités économiques et c'est pour cela que d'importantes installations sont en train d'être effectuées à l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma afin de se préparer à l'ouverture de nos frontières » soutient-on au niveau de la coordination. Signalons que dans l'espace UEMOA, le trafic aérien a été réduit de 95%. L'AIGE s'est notamment tourné vers le fret et le cargo.

Agriculture : Le Togo 2^e exportateur des produits bio vers l'Union européenne

Passant de 22000 tonnes à 45.000 tonnes entre 2018 et 2019, le Togo a doublé les exportations de ses produits bio en direction vers les pays de l'Union européenne. Avec ses performances, le Togo se classe au 2^e rang africain des pays exportateurs de produits agricoles bio à destination du marché européen. Le Togo devance ainsi ses voisins de la Sous région tels que la Côte d'Ivoire (23.503 tonnes), le Ghana (20.318 tonnes), le Burkina Faso (13.312 tonnes), le Sénégal (4765 tonnes), le Bénin (2081 tonnes), le Niger (640 tonnes) et le Nigeria (289 tonnes).

Notons que la filière de l'agriculture bio au Togo occupe plus 36.000 producteurs avec une forte proportion de jeunes.

La Rédaction



Chers Opérateurs économiques, la patente est **désormais supprimée (0 fcfa)** pour vos deux premières années d'exercice.



Office Togolais des Recettes - OTR